



ACCOLANS (Doubs) – Vue Générale



ACCOLANS

Bulletin d'information communal

Mars 2015 – n°9

Editorial

Quelques points concernant le conseil municipal du 06 mars...

- La commune va devoir mettre en conformité ses bâtiments pour recevoir les personnes présentant un handicap. Un diagnostic accessibilité devra être réalisé avant le 27 septembre 2015 pour définir les travaux à envisager.
- Pour maintenir un entretien régulier de la forêt communale, l'ONF procédera à des travaux de régénération avec peignage de la ronce sur les parcelles 16 et 3.
- Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, la mairie mettra à disposition des éthylotests lors des manifestations à l'initiative de la commune ou dans le cadre de la location de la salle de convivialité. Par ailleurs le conseil regrette vivement que certains habitants de notre village ne respectent pas le sens interdit de la rue de la Charrière, à des fins de sécurité.
- La commune se lance dans la mutualisation avec la communauté de communes. Les axes prioritaires concerneront la mutualisation des achats, ou des travaux, la négociation des assurances ou encore la maîtrise d'œuvre.
- La commune proposera une indemnité de service à M. HOUG pour la réalisation de travaux de tonte des espaces verts de la commune (cimetière, place du village et accotements). Cette opération vise à utiliser le matériel communal et réduire le coût des prestataires privés.
- Le conseil rappelle que les animaux ne peuvent divaguer sur la voie publique et qu'il est de la responsabilité des maîtres de parquer les animaux domestiques dans leur propriété.
- Le maire présente le compte de gestion et le compte administratif 2014. Il est à remarquer que le budget a été tenu avec rigueur.

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

En ce mois de mars, le conseil municipal travaille à définir les orientations générales du budget 2015.

Le budget est préparé de manière sincère, c'est-à-dire sans rien omettre, sans surévaluer ou sous-évaluer aucune dépense ou recette. Néanmoins, dans un contexte de forte réduction des dotations de l'État, et avec une augmentation des dépenses pour la mise aux normes de nos installations, le conseil ajustera le budget aux besoins et réalités financières de la commune.

C'est dans ce contexte que je proposerai au conseil une augmentation modérée (qui reste à définir) des taux des taxes pour préserver les équilibres aussi bien en matière d'investissement que de fonctionnement.

Je suis à votre disposition pour discuter des orientations budgétaires de la commune si vous en éprouvez le besoin.

Le Maire
Mickael PORTE



Information du Syndicat de l'abbaye des Trois Rois

Dans le cadre de la réfection de la traversée du village et de la Départementale 118, le Syndicat des eaux s'est associé à la municipalité pour **renforcer le réseau d'eau potable** vieillissant.

Le Syndicat propose à tous les propriétaires de terrains constructibles existant ou à venir en bordure de cet axe, de **fournir une attente d'alimentation d'eau potable** comprenant une vanne, un tuyau et un coffret isotherme posé en limite de propriété. Au moment de la construction, il n'y aura plus qu'à poser un compteur pour disposer de l'eau sur le terrain.

Pour l'instant, nous n'avons pas de chiffrage de l'opération, mais nous pourrions, en temps voulu, obtenir des prix intéressants en nous mutualisant.

Il est bon de savoir également qu'après la remise à neuf du revêtement routier, il ne sera pas possible d'intervenir en tranchée pendant au moins cinq ans.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en contactant le Président du Syndicat :

Jean-Marie JACOB
SIVU de l'Abbaye des Trois Rois
Mairie d'Accolans
25250 - ACCOLANS
syndicat.abbaye@gmail.com

Décès de Paulette Bondenet



Nous avons été très émus de la disparition de Paulette. Toujours souriante et bienveillante avec les autres, elle participait régulièrement aux manifestations de la commune. Le conseil municipal présente ses plus sincères condoléances à la famille.

Vidange de son installation d'assainissement non collectif !

Pour faire suite à l'article paru dans le bulletin municipal de février, et après avoir fait jouer la concurrence entre les entreprises agréées pour cette opération, 10 foyers de notre village ont réussi à obtenir des tarifs préférentiels.

A titre d'information, l'entreprise la mieux disante pour l'élimination des matières extraites, soit 15 000 litres, est l'entreprise SAS HAUSETTE de Vesoul. **Les fosses septiques ont été vidangées pour 135 euros TTC et les fosses toutes eaux pour 155 euros TTC déplacement compris.**

Nous restons à votre disposition pour collecter vos demandes et faire jouer la concurrence. L'objectif est bien la **réduction des coûts par la mutualisation !**



Élections départementales

N'oubliez pas, les élections départementales pour le renouvellement des conseillers généraux auront lieu les **dimanches 22 et 29 mars** prochains.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote, pensez au **vote par procuration !**